

COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 15 AVRIL 2021

(en visioconférence)

RELEVÉ DE DECISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 12/3 : **Adoption par l'Assemblée Fédérale d'un certain nombre de modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2021 / 2022.** La liste en a été publiée dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 668, du 8/4
- ✓ le 13/3 : **Assemblée Fédérale Elective : Election de la liste de M. Noël LE GRAËT, au 1^{er} tour, avec 73,02 % des voix**
- ✓ le 17/3, au siège du District : **Réunion du jury départemental d'évaluation des productions culturelles dans le cadre de l'Opération « Foot à l'Ecole »**
- ✓ le 19/3 : **Adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France**
- ✓ les 23/3 et 15/4 en visio : **Réunion de présentation de l'équipe de Profession Sport et Vie Associative 78 / C.R.I.B. 78,** qui accompagne les associations du département à travers différentes missions et différentes actions
- ✓ le 25/3, en visio : **Webinaire relatif à la gestion, par la F.F.F., du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport**
- ✓ le 25/3, le matin en visio, puis l'après-midi au stade Roger Couderc, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée de formation organisée par le District dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants, sur le thème des Jeux Olympique 2024**
- ✓ le 25/3, au siège du District : **Remise de dotations en matériels aux Sections Sportives Scolaires 2nd cycle des Yvelines, labellisées F.F.F.**
- ✓ le 29/3 : **Interview à TV 78, à propos de l'arrêt définitif des compétitions amateurs de la saison 2020 / 2021**
- ✓ le 30/3 : **Arrêt de la Cour d'Appel de VERSAILLES, rejetant l'appel formé par l'U.S. LOUVECIENNES** contre une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de VERSAILLES, du 6/11/2018, rejetant la contestation du club contre le refus du transfert à son profit des droits sportifs d'une équipe Senior lors du non-renouvellement d'une entente avec l'U.S. MARLY-LE-ROI, club leader de l'entente
- ✓ le 31/3, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**
- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Webinaire proposé par le Centre de Formation des Apprentis des métiers du football et la Direction Technique Nationale sur le thème « Le B.M.F. et le B.E.F. par la voie de l'apprentissage »**
- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Formation dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, sur le thème : « Accompagner une équipe de football U 6 à U 11 »**
- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Réunion avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), en vue du dépôt d'une demande de mesure d'interdiction administrative de stade de l'agresseur d'un Arbitre, sur le fondement de l'article L.332-16 du Code du Sport**
- ✓ le 2/4 à PARIS : **2^{ème} Convention nationale de prévention des violences dans le sport, en présence de plusieurs ministres**
- ✓ le 8/4 : Publication, sur Facebook et dans le journal numérique, d'un article évoquant **le projet de création d'une section féminine par le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY, au moyen d'un dispositif original, en recourant à un financement participatif**
- ✓ le 9/4, en visio : **Réunion d'échanges avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78) et les autres Présidents des Comités Sportifs Départementaux des Yvelines**
- ✓ le 12/4, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 14/4, en visio : **Rencontre avec M. Vincent NOLORGUES, candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur** et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A. La même rencontre aura lieu le 16/4, en visio, **avec M. Guy GLARIA, également candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur** et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A.
- ✓ le 15/4, en visio : **Webinaire proposé par la F.F.F. sur le thème : « Le Programme Educatif Fédéral dans votre club**

- ✓ le 15/4, en visio : **2^{ème} réunion d'information de l'institut de Formation du Football et de la Ligue de Paris-Ile-de-France sur l'organisation, lors de la saison 20121 / 2022, de la formation au Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.) en apprentissage**, destinée aux jeunes âgés de 16 à 29 ans.

➤ LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Il a été fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction du 11/3/2021 :

- **Le 12/3 : Webinaire en replay : Nouvelles pratiques et jeu sans contact** », pour aider les clubs amateurs à gérer au mieux sur le terrain cette période d'activité restreinte par les règles sanitaires en vigueur, la Ligue de Football Amateur et la Direction Technique Nationale ont proposé un webinaire sur la thématique : « **Nouvelles Pratiques et jeu sans contact** »
- **Le 17/3 : Lettre du Préfet des Yvelines aux Présidents d'associations** pour lister les mesures de soutien mises en place dans le cadre de « France Relance » (contrats aidés « Parcours Emploi Compétences », missions de Service Civique, campagne Emploi pour les associations sportives
- **Le 18/3 : Conférence de presse du Premier Ministre** (couvre-feu à 19 H au lieu de 18 H et mesures renforcées)
- **Le 20/3 : Communiqué de presse des ministres de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Ministre déléguée chargée des sports** pour l'application des décisions sanitaires pour le sport à partir du 20/3 (dispositions complémentaires dans 16 départements dont tous les départements franciliens) Le communiqué et le tableau de la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport ont été publiés le 24/3.
- **Le 24/3** : Validation par le Comité Exécutif du **calendrier de la Coupe de France 2021 / 2022** avec un 7^{ème} tour avancé, avec l'entrée en lice des clubs de Ligue 2 et les 32^{èmes} de Finale avancés en décembre
- **Le 31/3 : Intervention du Président de la République : Décision d'extension à tout le territoire national des dispositions jusqu'alors applicables dans 16 départements.**
- **Le 8/4 : Publication, par le District, dans le journal numérique « Yvelines Football », d'un message de solidarité** adressé aux Présidents de clubs yvelinois, suggérant, dans le cas où ils n'utiliseraient pas tout l'espace de l'installation sportive mise à leur disposition ou tous les créneaux disponibles de cette installation, de les partager, en accord avec la municipalité, avec les sports d'intérieur, très défavorisés
- **Le 8/4 : Publication par le District des précisions du Ministère des Sports** quant aux conditions d'application des mesures sanitaires applicables depuis le 3/4
- **Le 12/4** : Diffusion par le District, à l'attention des Présidents de clubs yvelinois, d'un **appel au respect des règles applicables et à la responsabilité de chacun**
- **Le Pass'Sport** est un dispositif annoncé par l'Etat en novembre 2020, portant sur un montant de 100 M€ et destiné à environ 1 800 000 bénéficiaires, pour les aider à financer le coût de l'adhésion dans un club sportif pour la saison 2021 / 2022. L'objectif annoncé est d'encourager les jeunes à maintenir une activité sportive au sein d'une association sportive et, par cette aide financière, concourir à limiter les pertes d'adhésions au sein des clubs.

Il se trouve toutefois qu'à ce jour :

- . **la définition des bénéficiaires** n'est toujours pas définitivement arrêtée (jusqu'à 16 ans ?)
- . **le montant par bénéficiaire** n'est toujours pas connu (50 €, 60 €, 70 €, 80 € ?)
- . **le mode de versement de l'aide** n'est toujours pas connu (versement par la Caisse d'Allocations Familiales ? versement aux familles ? versement aux clubs ?)
- . **la date d'ouverture de la campagne** du Pass'Sport n'est toujours pas connue.

Enfin, il serait envisagé que des critères sociaux soient mis en place pour réserver cette aide aux **familles économiquement les plus fragiles.**

Le problème est que, pour le Football, les demandes de licences pourront être déposées à compter du 1^{er}/6/2021, donc **dans 1 mois et demi ... Il est donc éminemment souhaitable que les familles et les clubs soient informés très rapidement des conditions de mise en œuvre du Pass'Sport.**

A défaut, l'impact du Pass'Sport sur la décision des familles de renouveler une adhésion dans un club sportif risque fort de ne pas être à la hauteur des attentes qu'il suscite.

➤ L'ARRÊT DEFINITIF DES COMPETITIONS DE LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité Exécutif a, le 24/3, décidé d'arrêter définitivement l'ensemble des compétitions des Ligues et des Districts, ce qui comprend tant les championnats que les coupes.

Pour chacune des compétitions, **les résultats des rencontres officielles ne seront pas pris en compte, aucun classement ne sera validé, aucun titre ne sera décerné et il n'y aura donc ni accessions ni relégations sportives pour la saison 2020 / 2021, étant toutefois précisé que toutes**

les autres conséquences juridiques de ces rencontres ne sont pas pour autant remises en cause et trouvent donc à s'appliquer.

Les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui peuvent se poser sur l'application de certains textes fédéraux, seront abordées lors de la réunion du Comité Exécutif du 22/4. Des précisions sont attendues, qui concerne notamment les conditions d'application du Statut de l'Arbitrage, les sanctions disciplinaires prononcées lors de la saison 2020 / 2021, la situation des clubs au regard de leurs obligations en matière d'encadrement technique de leurs équipes, les différents Labels et les conditions d'aménagement d'un certain nombre de délais (fusions de clubs, groupements de clubs, changement de nom ou de siège social, classements de terrains ou d'éclairages, etc.).

➤ LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2020 / 2024 - L'AGENDA DU CLUB

A propos du projet de création de l'« **Agenda du club** », la réunion du Groupe de réflexion programmée le 21/4 devrait permettre de finaliser le projet. L'objectif est **que les clubs puissent disposer de cet Agenda pour le mois de mai.**

➤ L'ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU DISTRICT

La question se posait de savoir s'il sera possible d'organiser, en présentiel, l'Assemblée Générale d'été du District prévue le 12/6. A défaut, il faudrait l'organiser en distanciel, ce qui pose un certain nombre de questions techniques en ce qui concerne les conditions de son organisation. La question se pose en outre, en cette période complexe, de **la nécessité de l'organisation d'une Assemblée Générale** à laquelle n'auront pas à être soumises des décisions importantes ou urgentes.

Le Comité de Direction a décidé, à l'unanimité, de reporter à la rentrée (septembre/octobre) l'Assemblée Générale prévue le 12/6, mais d'organiser, en juin 2021, une rencontre avec les clubs sous une forme à déterminer pour les informer sur les conditions de la reprise du football pour la saison 2021 / 2022, mais également renouer concrètement un dialogue direct avec eux.

Il appartiendra au Comité d'arrêter le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2021, comme cela a déjà été le cas à la fin de la saison dernière.

➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux **formations techniques organisées par le District** en distanciel.

3 formations techniques se sont déroulées en mars et ont été ou seront complétées par 1 jour de mise en situation pédagogique (M.S.P.), en visio.

4 formations techniques sont programmées en avril et mai, dans les mêmes conditions.

Toutes les opérations de détectations et de sélections ont été reportées.

Par ailleurs, **aucune action départementale ou régionale n'a pu être réalisée.**

➤ L'ARBITRAGE

Le Comité a fait le point sur la **formation continue, à distance, des Arbitres non promotionnels.**

7 visioconférences ont été organisées pour former les Arbitres yvelinois sur des thèmes techniques. Elles ont également concerné les Observateurs en arbitrage.

A été soulignée la nécessité de **renouer le contact avec les 32 candidats-arbitres qui ont réussi la théorie** lors des sessions de formation précédentes, mais qui n'ont pu se soumettre à l'épreuve pratique.

➤ LES FINANCES

Malgré plusieurs relances, un certain nombre de clubs n'ont toujours **pas réglé les sommes dues au District** et un certain nombre de clubs sont toujours débiteurs envers la Ligue au titre de sommes mises en recouvrement le 3/2, malgré la lettre qui leur a été envoyée pour rappeler et expliciter les conditions dans lesquelles ils ont fait l'objet d'aides importantes de la part de la F.F.F., de la Ligue et des Districts. L'attention des clubs a également été appelée sur le fait que les licenciés sont **couverts par une assurance obligatoire pour les dommages qu'ils causent ou qu'un autre participant peut leur causer lors des activités sportives**, et qu'en conséquence, **ne pas s'acquitter du paiement de la licence revient à ne pas s'acquitter de la part assurance-licence. Les effets du contrat d'assurance s'en trouvent suspendus, ainsi que la prise en charge des sinistres en cours**, Il est actuellement procédé à une **évaluation des écarts constatés dans les recettes et les dépenses du District par rapport au Budget prévisionnel** voté pour la saison 2020 / 2021, afin d'établir une estimation du Compte de résultat prévisionnel.

Le District a formulé les demandes nécessaires auprès de la Direction Générale des Finances publiques au titre du **Fonds de Solidarité à destination des entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19**, pour les mois de novembre et décembre 2020, et janvier et février 2021 et une demande sera formulée pour le mois de mars dès que ce sera possible.

Il a été rappelé que compte-tenu du caractère exceptionnel et inédit de la crise sanitaire lorsqu'elle est apparue en mars 2020 et de ce qu'elle risquait d'engendrer économiquement, le Comité de Direction du District avait décidé, le 11/6/2020, d'**apporter une aide aux clubs** par la mise en place d'un Plan de Soutien Départemental aux clubs yvelinois.

Les diverses compétitions dans lesquelles les clubs s'étaient engagés pour la saison 2019 / 2020 n'ayant pu aller à leur terme, le Comité avait décidé de procéder à la **restitution intégrale aux clubs du montant de tous les engagements** dans les Championnats du District, dans les Coupes des Yvelines, et dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation.

La crise sanitaire a malheureusement, ensuite, empêché le déroulement des compétitions de la saison 2020 / 2021. Le Comité a donc décidé, à l'unanimité, de procéder à la **restitution intégrale aux clubs du montant de tous les droits d'engagements de la saison 2020 / 2021** dans les Championnats du District et dans les Critériums et les Challenges U11 et U13 du Football d'Animation, étant rappelé que les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines et les animations U 7 et U 9 n'ont pas été mis en recouvrement au début de la présente saison.

Il s'agit, par cette mesure exceptionnelle mais de simple bon sens, de contribuer à **aider les clubs yvelinois**. Le total des sommes correspondantes représente **un montant total de 31 000 €**.

➤ LE FOOTBALL D'ANIMATION

Un webinaire sur les « **Nouvelles pratiques et jeu sans contact** » a été organisé par la F.F.F. le 11/3. Les clubs peuvent le retrouver en replay sur le site internet du District, rubrique « Technique », accompagné de son support d'informations Pdf à télécharger. Il permet de poursuivre la pratique collective du Football d'Animation toujours « sans contact », mais propose également d'autres alternatives à la pratique traditionnelle.

Ont ensuite évoquées les conditions de **la reprise potentielle de l'offre de pratique des catégories U 11 / U 13 et U 7 / U 9**. Un calendrier réajusté pour la fin de la saison a été élaboré par la Commission du Football d'Animation, dans l'espoir d'une reprise de la pratique en mai 2021.

Le Comité Exécutif a décidé, le 24/3, d'**annuler l'édition 2021 du Festival Foot U 13 Pitch**. La phase départementale pourrait toutefois être conservée et décalée dans le temps, avec une Finale départementale le 12/6 si la pratique interclubs était susceptible de reprendre en mai.

La **Journée Nationale des Débutants** n'étant à ce jour pas annulée, le District proposera, si les conditions sanitaires le permettent, une organisation adaptée tenant compte des directives fédérales.

Enfin, sera évoquée, lors de la prochaine réunion du Comité, la question de la mise en œuvre, durant la saison 2021 / 2022, de l'évolution des dispositifs Espoirs avec pour objectif, à moyen terme, de proposer une **pratique par année d'âge** des U 8 aux U 13, question qui avait été présentée lors de la réunion du Comité du 25/6/2020 et engagée, pour la 1^{ère} phase, lors de la saison 2020 / 2021.

➤ LE FOOTBALL FÉMININ

Les effectifs du Football Féminin sont **en baisse (- 8,89 %)** (au 15/4/2021, 2 358 licenciées contre 2 588 au 15/4/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020). La plus grande perte de licenciées est constatée dans les catégories U 6 F à U 11 F, avec une **baisse de 22,31 %** (802 licenciées en fin de saison dernière et 623 à ce jour).

Il a été envoyé, le 14/4, aux clubs possédant une section féminine, un document qui rassemble toutes les informations disponibles et leur suggère des éléments pour les aider à relancer la pratique féminine dès la saison prochaine, voire à la développer. Cette communication précède l'organisation de 3 réunions en visio (au choix : 26/4, 28/4 et 3/5, de 18 h 30 à 19 h 30) pendant lesquelles les membres de la Commission et les Conseillers techniques seront à la disposition des éducateurs-trices pour :

- . faire un point sur la situation au sein des clubs et sur les difficultés rencontrées,
- . les conseiller sur des actions à mener pour garder au maximum leurs licenciées, voire les faire revenir,
- . imaginer avec eux l'organisation de la pratique interclubs en fin de saison, si elle est de nouveau autorisée.

Enfin, il va être procédé à l'ouverture, avec l'accord du Bureau du Comité, d'un **compte Instagram « District des Yvelines Féminines »** pour, là aussi, entretenir un lien plus direct avec les licenciées, notamment les plus jeunes, et leurs éducateurs-trices.

➤ LE LABEL JEUNES, LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

Pour la saison 2020 / 2021, la campagne de candidatures aux **Labels Jeunes et Ecoles Féminines de Football** est arrivée à échéance le 31/1 et la campagne de candidatures au **Label Jeunes Futsal** a été clôturée le 15/3.

12 candidatures ont été déposées pour le Label Jeunes, **10 candidatures** pour le Label des Ecoles Féminines de Football et **1 seul club a candidaté** pour le Label Jeunes Futsal.

Il a été rappelé qu'une **présentation en webinaire** des différents dispositifs Labels pour cette saison est **toujours accessible en replay sur le site internet du District**, accompagné de son support d'informations Pdf à télécharger.

➤ LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

La campagne de candidature à la nouvelle opération « **Challenge National P.E.F.** », qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, a été prolongée, la nouvelle date de clôture de dépôt des Fiches Actions étant fixée au 6/6.

A été évoquée l'organisation, le 15/4, d'un webinaire FFF sur la thématique « **Dynamiser le Programme Educatif Fédéral dans son club** ». Cette présentation se veut complémentaire du webinaire organisé fin décembre 2020 par la Commission départementale P.E.F., présentant le déploiement du dispositif P.E.F. et les modalités de participation au « **Challenge National P.E.F.** » pour cette saison.

Ce webinaire est toujours accessible en replay sur le site internet du District, rubrique « **Technique** », accompagné de son support d'informations Pdf à télécharger.

➤ LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.)

La date limite pour le dépôt des dossiers de subvention de l'Agence Nationale du Sport, (A.N.S.) sur la plateforme « **Le Compte Asso** », a été fixée au **31/5/2021**. Les informations nécessaires ont été envoyées à tous les clubs.

Le Comité a constitué la **Commission dédiée aux Projets Sportifs Fédéraux**, en charge d'examiner les demandes de subventions des clubs et de proposer à la Ligue les montants à leur attribuer.

Les clubs peuvent également déposer une demande de subvention de l'A.N.S., au titre des dossiers **Emploi et Apprentissage et du Fonds Territorial de Solidarité**. Il s'agit, pour le Fonds Territorial de Solidarité, d'aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté et d'aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences.

Les informations nécessaires, émanant du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), ont été transmises aux clubs le 13/4 et publiées sur le site Internet du District le 15/4.

La date limite de dépôt des demandes de subventions au titre des dossiers **Emploi et Apprentissage et Fonds territorial de solidarité** est fixée au **mardi 4/5/2021**.

➤ LES EFFECTIFS DES LICENCIES

✚ Le District compte, au 15/4/2021, **36 818 licencié(e)s**, soit **3 241 de moins** qu'au 15/4/2020 (40 059). La baisse globale atteint donc **8,09 %**. On notera que, comme depuis plusieurs mois si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation reste contrastée :

- . le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en baisse (respectivement - 3,27 % et - 2,86 %),
- . le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 4,19 % (respectivement + 6,63 % et - 14,55 %),
- . le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 2,06 % (respectivement, + 2,48 % et + 1,59 %),
- . le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 6,36 % (respectivement, + 2,97 % et - 16,09 %),
- . le nombre de licenciés U 14 baisse de 11,35 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 8,89 %), puisqu'on constate, au 15/4/2021, 2 358 licenciées contre 2 588 au 15/4/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 12,95 % (- 2 283 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 3,89 %) au 15/4/2021 (4 377 contre 4 554 au 15/4/2020) dont - 5,06 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,17 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

✚ **La Ligue**, de son côté, comptait au 9/4/2021, **242 355 licencié(e)s**, contre 271 923 à la fin de la saison 2019 / 2020.

La baisse (- 29 568 licencié(e)s) était ainsi de **10,87 %**.

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le jeudi 27 mai 2021, à 18 H 00
